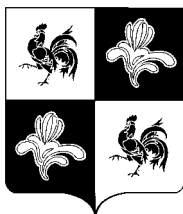


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



6 juin 2005

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à coordonner et rendre accessibles les études relatives à la santé des Bruxellois

déposée par MM. André du BUS de WARNAFFE, Paul GALAND,
Mmes Magda DE GALAN et Souad RAZZOUK

DEVELOPPEMENTS

Dans le cadre des débats relatifs à l'évaluation des décrets santé mentale et toxicomanie, la Commission de la santé a eu l'occasion d'auditionner le Dr Myriam De Spiegelaere, directrice de l'Observatoire de la santé et du social.

Au cours de cette audition, il est apparu qu'il existait une série d'études portant sur la santé des Bruxellois et sur une série de déterminants de la santé des Bruxellois.

L'accès à ces études n'est pas systématique en raison du manque de coordination et d'information. Or, on constate que les pouvoirs publics financent, à différents niveaux de pouvoir, des études liées à la santé ou à un déterminant de la santé.

Ainsi le fédéral dispose de différentes études réalisées soit dans le cadre de la politique des grandes villes, soit dans le cadre de parastataux comme le centre d'expertise des soins de santé, soit encore dans le cadre d'un service public fédéral.

A Bruxelles, il existe aussi plusieurs études financées par la Région dans le cadre par exemple du programme de recherche Prospective research for brussels mais aussi à la Cocof ou la CCC. Par ailleurs, des associations subsidiées par les institutions communautaires font régulièrement des rapports d'évaluation sur leurs domaines d'activité.

La présente proposition de résolution a pour objectif, dans un souci de coordination, de cohérence et de valorisation des études ayant en région bruxelloise un impact sur la santé, de permettre aux différents organismes dont l'Observatoire de la santé et du social de prendre connaissance des études financées par les différents pouvoirs publics et concernant la santé des Bruxellois.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à coordonner et rendre accessibles les études relatives à la santé de Bruxellois aux organismes chargés de la collecte de données

Le Parlement francophone bruxellois,

Considérant que les pouvoirs publics financent à des différents niveaux de pouvoir des études sur la santé ou des déterminants de la santé des Bruxellois;

Considérant que dans un souci de valorisation du travail effectué, d'économie et d'efficacité, il est utile d'assurer une coordination cohérente de l'information;

Considérant qu'il est de l'intérêt des organismes chargés de la collecte des données statistiques de prendre connaissance de ces études lorsqu'elles concernent la santé des Bruxellois;

Considérant que la conférence interministérielle de la santé est un lieu permettant de trouver le meilleur moyen pour informer ces organismes;

Demande au Collège de la Cocof :

- de saisir la conférence interministérielle de la santé afin d'évoquer la problématique de l'accès aux études

financées par les pouvoirs publics aux différents niveaux de pouvoir;

- d'introduire une clause relative à l'octroi de subside, clause spécifiant la communication des résultats des études portant sur la santé des Bruxellois à l'Observatoire de la santé et du social;
- de confier à l'Observatoire de la santé et du social le soin de rassembler l'ensemble des informations disponibles sur la santé des bruxellois et ses déterminants;
- d'établir le plus rapidement possible un protocole de coopération entre la Cocof, le CCC et la VGC concernant l'Observatoire de la Santé et du Social.

André du BUS de WARNAFFE
Paul GALAND
Magda DE GALAN
Souad RAZZOUK

